

**Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse  
ligérienne****P2****J400 - Investir dans l'avenir, en éclairant les choix d'orientation  
tout au long de la vie**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-9, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail et notamment les articles L6111-3, L6121-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1, L313-7, L313-8,
- VU** la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 7 février 2017 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide régionale aux projets de logements des jeunes
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif au « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 novembre 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif au dispositif « Labellisation et promotion des initiatives des territoires » et la modification du règlement d'intervention du Fonds Territorial EFOP,
- VU** la délibération de la commission permanente en date du 19 novembre 2021 approuvant les modifications des règlements d'intervention relatif aux dispositifs « Labellisation et promotion des initiatives des territoires », Fonds Territorial EFOP et de l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,
- VU** le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 et la convention financière annuelle 2024 signée le 12/04/2024 entre la Région et l'Etat et adoptés à la session du Conseil régional du 28 mars 2024

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 17 octobre 2024

**CONSIDERANT** l'avis du CESER

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'abrogation du règlement d'intervention de l'« aide régionale aux projets de logements des jeunes »;

le rejet de l'amendement budgétaire relatif à la suppression de l'autorisation d'engagement de 2 250 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation du Région Big Bang Emploi 2025 en Pays de la Loire;

le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes;

le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'abrogation du règlement d'intervention du « fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles »;

le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'abrogation du règlement d'intervention « Labellisation et promotion des initiatives des territoires »;

le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'inscription d'une autorisation d'engagement au titre des projets mis en place par les missions locales;

le rejet de l'amendement budgétaire relatif aux plateformes de mobilité ;

le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'inscription d'une autorisation d'engagement au titre du le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'abrogation de l'appel à projet « Salons d'orientation départementaux »;

le rejet de l'amendement budgétaire relatif à la décision de ne pas donner suite aux demandes de subventions concernant les cordées de la réussite en raison des décisions budgétaires.

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

**D'APPROUVER**

l'inscription au Budget primitif 2025 d'une dotation de 3 863 270 € d'autorisations d'engagement, de 465 000 € d'autorisations de programme, de 7 765 000 € de crédits de paiement en fonctionnement et de 825 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n°J400 - Investir dans l'avenir, en éclairant les choix d'orientation tout au long de la vie ;

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement de 300 000 € et une autorisation de programme de 400 000 € pour développer des nouveaux outils de communication en faveur de l'orientation des jeunes ;

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement de 2 250 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation du Région Big Bang Emploi 2025 en Pays de la Loire ;

**D'ABROGER**

l'appel à projet « Salons d'orientation départementaux » approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 7 juillet 2024 ;

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention du « fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » approuvé la délibération de la commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019, modifié par la délibération du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020, et modifié par la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 novembre 2021 ;

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention « Labellisation et promotion des initiatives des territoires » approuvé par la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 novembre 2020 et modifié par la Commission permanente du Conseil régional du 19 novembre 2021 ;

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention de l' « aide régionale aux projets de logements des jeunes » approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 7 février 2017 ;

**DE NE PAS DONNER SUITE**

aux demandes de subventions formulées dans le cadre de ces dispositifs en raison des décisions budgétaires.

**DE NE PAS DONNER SUITE**

aux demandes de subventions concernant le logement des jeunes et les cordées de la réussite en raison des décisions budgétaires.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble  
Abstentions : Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Victoria DE VIGNERAL

Cet élu ne prend pas part au vote : Jean-Luc CATANZARO.

REÇU le 23/12/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs